REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5000

Attribution de subventions de fonctionnement général à 10 Maisons des jeunes et de la culture (MJC) de Lyon et à l'association Com Expression pour un montant total de 1 865 452 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations

Direction du Développement Territorial

Rapporteur: M. LEVY Charles-Franck

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE: 25 SEPTEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 SEPTEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA

SEANCE: 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 SEPTEMBRE 2019

DELIBERATION AFICHEE LE: 3 OCTOBRE 2019

PRESIDENT: M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU: Mme HAJRI Mina

PRESENTS: M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS: Mme AIT MATEN (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme HOBERT), M. CUCHERAT (pouvoir à M. SECHERESSE), Mme FRIH (pouvoir à Mme HAJRI), Mme BLEY (pouvoir à M. GIORDANO), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAINE (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), M. REMY, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES: M. BRAILLARD

2019/5000 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT GENERAL A 10 MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MJC) DE LYON ET A L'ASSOCIATION COM EXPRESSION POUR UN MONTANT TOTAL DE 1 865 452 EUROS - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS D'APPLICATION AVEC CHACUNE DES ASSOCIATIONS (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 septembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2019/4449 du 21 janvier 2019, vous avez approuvé l'attribution par la Ville de Lyon de subventions de fonctionnement général aux 12 Maisons des jeunes et de la culture (MJC) de Lyon et à l'association Com'expression, en application des conventions-cadres signées entre la Ville de Lyon et ces associations pour la période 2015-2020.

De par la diversité des activités proposées, notamment dans les domaines de l'enfance, de la culture et du sport, les MJC touchent un large public, de toutes les générations, tout en restant attentives aux besoins des plus fragiles. Ce sont aussi des lieux de participation et de démocratie locale qui favorisent la prise de parole et de responsabilité des habitants.

En proposant une offre de services aux publics innovante et adaptée aux besoins des territoires, ces associations sont des lieux de croisement et de rencontre entre les habitants, contribuant ainsi au vivre-ensemble dans les quartiers, et plus globalement à la cohésion sociale et au développement équilibré de notre cité.

L'association Com'expression, située dans le $6^{\text{ème}}$ arrondissement de Lyon, n'est pas affiliée à la Confédération des MJC de France mais pour autant son action d'animation socioculturelle locale, ainsi que les actions qu'elle développe en direction des enfants et des jeunes participent d'une façon proche, aux mêmes objectifs.

En outre, 11 MJC de Lyon et l'association Com'expression ont renouvelé leur engagement dans le partenariat avec la Ville de Lyon pour l'organisation des temps scolaires et périscolaires.

Plus globalement, ces associations contribuent pleinement à la richesse du projet éducatif lyonnais en valorisant leur expérience et leur savoir-faire en matière d'approche éducative auprès des enfants et de leurs familles.

De la même façon, elles participent fortement au développement et à la cohésion des territoires en s'impliquant dans différentes politiques publiques conduites par la Ville de Lyon et en s'inscrivant dans de nombreux dispositifs contractuels qui engagent la Ville de Lyon :

- le contrat de ville 2015/2020 de l'agglomération lyonnaise et la convention territoriale de Lyon;
- le contrat enfance jeunesse (CEJ) signé avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) du Rhône ;
- la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD) de Lyon ;

- le contrat local de santé (CLS) de Lyon.

Les conventions-cadres constituent le cadre de référence pour la mise en œuvre de ce partenariat en définissant des objectifs que chaque association s'engage à remplir sur la durée du conventionnement en contrepartie de la subvention de fonctionnement général versée annuellement par la Ville de Lyon.

Pour ce qui concerne les montants et conditions de versement des subventions de fonctionnement général, je vous rappelle les modalités approuvées pour l'année 2019 :

- attribution d'une première tranche de la subvention de fonctionnement général. Cette première attribution a été approuvée par le Conseil municipal par sa délibération n° 2019/4449 du 21 janvier 2019 ;
- puis versement du solde, éventuellement ajusté, soumis à l'approbation du Conseil municipal au vu des conclusions des rencontres de dialogue de gestion.

A l'instar des années précédentes, les dialogues de gestion avec les services municipaux permettent de faire un point précis avec chacune des MJC et avec l'association « Com'expression » sur l'ensemble des projets et actions conduits au cours de l'année écoulée. Ces rencontres permettent également d'aborder les questions de fonctionnement, de gestion et d'équilibre économique général des associations afin d'anticiper sur d'éventuelles difficultés ou d'accompagner le développement de nouveaux projets.

En particulier, la MJC Montchat occupe depuis 2013 l'Espace Elsa Triolet. Elle y déploie un grand nombre d'activités et d'animations au bénéfice des habitants.

En lien avec le tissu associatif du quartier, la MJC souhaite aujourd'hui développer davantage son offre culturelle par la diffusion de spectacles et l'accueil de compagnies artistiques, tout en restant ancré dans un projet d'animation de la vie sociale locale.

Considérant que ce projet répond à un besoin local et qu'il contribue aux objectifs de la Ville de Lyon par le développement d'une offre socioculturelle de proximité et accessible au plus grand nombre, la Ville de Lyon souhaite mettre à disposition de la MJC des locaux supplémentaires au sein de l'espace Elsa Triolet. Cette mise à disposition de la salle Barbara fera l'objet d'une convention avec paiement d'une redevance de 82 311 euros en année pleine.

Parallèlement, il vous est proposé d'ajuster la subvention de fonctionnement attribuée à la MJC afin de permettre à l'association de développer son projet. La convention-cadre sera modifiée en conséquence.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2019/4449 du 21 janvier 2019;

Vu les conventions-cadres 2015/2020 liant la Ville de Lyon et les MJC ainsi que l'association Com'expression ;

Vu l'avis du Conseil des 2^e, 3^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

1- Les subventions de fonctionnement général, pour un montant total de 1 865 452 euros, sont allouées aux structures ci-dessous et réparties conformément au tableau suivant :

	2 ^{ème} tranche 2019	TOTAL 2019	TOTAL 2018 (Rappel)
Maison des jeunes et de la culture Confluence	245 282 €	915 894 €	749 659 €
Maison Pour Tous salle des Rancy	265 132 €	1 072 777 €	960 872 €
Maison des jeunes et de la culture Monchat	296 383 €	890 797 €	626 232 €
Maison des jeunes et de la culture Ménival	116 446 €	437 790 €	405 062 €
Maison des jeunes et de la culture Vieux Lyon	146 549 €	646 377 €	579 417 €
Espace 6 MJC	56 944 €	252 102 €	237 876 €
Maison des jeunes et de la culture Jean Macé	159 737 €	513 532 €	445 584 €
Maison des jeunes et de la culture Monplaisir	292 982 €	866 341 €	670 096 €
Maison des jeunes et de la culture Laennec Mermoz	49 870 €	559 273 €	567 118€
Maison des jeunes et de la culture Duchère	134 082 €	483 448 €	459 746 €
Com'expression	102 045 €	392 263 €	301 652 €
TOTAL	1 865 452 €	7 030 016 €	6 003 314€

- 2- Le modèle type de convention d'application devant être signée avec les associations pour lesquelles des conventions ont déjà été signées antérieurement, joint en annexe à la présente délibération, est approuvé.
- 3- La convention d'application établie entre la Ville de Lyon et la MJC Montchat, sise 53 rue Charles Richard à Lyon 3^{ème}, jointe en annexe à la présente délibération, est approuvée.
- 4- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

5- La dépense en résultant, soit 1 865 452 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, ligne de crédit 41892, nature 6574, fonction 422, après transfert de 1 188 265 € depuis la ligne de crédit 72988, nature 6574, fonction 213, et sur la ligne de crédit 94961, nature 6574, fonction 524.

(Et ont signé les membres présents) Pour extrait conforme, Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Charles-Franck LEVY